

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 octobre 2008

---

**MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1976

présenté par  
M. Dionis du Séjour

-----  
**ARTICLE 42**

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« *a bis*) À partir de 2009, à développer les techniques de vidéoconférence dans le but d'optimiser les frais de déplacements de ses agents ; »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'Etat a de nombreux moyens d'être exemplaire. Cet amendement propose une nouvelle piste : préférer, lorsque c'est possible, les vidéoconférences aux déplacements souvent polluants et, pour cela, réduire les crédits des seconds au profit d'installations permettant les premières.